

● (1612)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le secrétaire d'État (M. Roberts), par exemple.

M. MacGuigan: J'en doute. Il hésite tout simplement à y donner suite pour l'instant, je crois. Quant à la question de l'éthique du travail, celle qu'a exposée le député de Palliser, je ne partage pas ses vues. A mon avis, les gens devraient travailler quand bon leur semble, ou quand c'est leur devoir de le faire, mais ils devraient aussi avoir des congés. Douze congés par année, plutôt que les neuf ou dix accordés aujourd'hui, ce ne serait pas excessif. Je n'y vois donc pas d'objection en principe.

D'aucuns s'opposent à la proposition à cause de nos difficultés économique actuelles, et semblent croire que son adoption créerait des ennuis au monde des affaires. Il y a plusieurs années, on a fait enquête sur les fonctionnaires de l'État. L'enquête a démontré que ces fonctionnaires avaient plus de jour de congé que le nombre prévu par la loi. C'était en 1973. Autrement dit, nous nous proposons d'établir un minimum, car les fonctionnaires ont déjà plus de jours de congé que n'en prescrit la loi. Donc, le nombre de jours de congé ne constitue pas nécessairement une augmentation. Au moment de l'enquête, 95 p. 100 des employés avaient neuf jours ou plus de congé général, alors que la loi n'en prévoyait que huit. Quelque 72 p. 100 avaient dix jours de congé, au moins deux de plus que ne prévoyait la loi à l'époque. Cela montre que les hommes d'affaires considèrent que les congés influent énormément sur le rendement au travail. J'espère que lorsque nous serons sortis de nos difficultés économiques temporaires, le gouvernement trouvera le courage d'adopter ce bill immédiatement. J'espère qu'il en sera question au début de la prochaine législature.

On invoque un autre genre d'argument—je ne crois pas qu'il soit de nature à émouvoir le pays. On a exprimé l'avis au comité que le gouvernement pourrait utiliser unilatéralement son pouvoir de proclamation pour déplacer chaque année la date de la célébration, abusant ainsi de son pouvoir discrétionnaire à ses propres fins, et que cela pourrait devenir un élément de discorde. A mon avis, monsieur l'Orateur, un gouvernement qui se risquerait à user de pareilles tactiques n'en tirerait aucun avantage politique.

D'autre part, il se peut fort bien que le gouvernement hésite à accepter un tel pouvoir, à cause de l'énorme responsabilité qu'il comporte car dans l'esprit des gens en effet, c'est le gouvernement et lui seul qui assumerait toute la responsabilité pour le choix du jour. Voilà qui justifie, d'après moi, la nomination par le gouvernement d'un comité public. Il pourrait être constitué de députés, de notables, ou des deux, et ce comité formulerait des recommandations sur le thème de la célébration chaque année. Cela pourrait se faire tous les ans, en prenant soin de ne pas trop décider de choses à l'avance. Il n'y a rien d'égoïste là-dedans, car tant que le Canada existera et que la terre tournera, les occasions ne manqueront pas de

Jour du Patrimoine

choisir une journée spéciale, et l'association qui ne pourra faire reconnaître son héros privilégié une année pourra toujours revenir à la charge l'année suivante. Ainsi, le gouvernement n'aurait jamais à refuser. Il n'aurait qu'à dire: C'est dommage, mais vous devrez attendre un peu que le comité consultatif recommande l'adoption de votre projet.

L'avantage qu'offre ce pouvoir, c'est qu'il donne l'occasion de reconnaître la richesse de notre pays. Il existe une telle diversité culturelle au Canada que nous avons pu adopter officiellement une politique de multiculturalisme. On a donc décrété qu'il n'existe aucune culture officielle, que la notion de biculturalisme qui avait été répandue auparavant n'était pas fondée et qu'il fallait rapprocher le bilinguisme non pas du biculturalisme, mais du multiculturalisme. Nous reconnaissons que toutes ces cultures ont contribué, contribuent et contribueront encore à l'édification du Canada.

Ce pouvoir accordé au gouvernement de désigner un jour sur la recommandation de citoyens et de parlementaires imbus de civisme et aussi d'émettre des timbres et de frapper de la monnaie et de prendre toute autre initiative susceptible d'aider les Canadiens à prendre conscience des avantages de leur vie commune me semble extrêmement utile. En effet, si l'on envisage la question dans l'optique des explorateurs de l'histoire ou des groupes d'immigrants, des aspects si nombreux de notre patrimoine national retiennent notre attention que l'on peut trouver une foule de sujets en moins de trois ou quatre minutes.

Il est facile de nous mettre d'accord sur des éléments de notre vie nationale que nous voulons célébrer, de sorte que le pouvoir de désigner ces occasions de réjouissances, de leur accorder une attention toute particulière de temps à autre, est très important. Cela pourrait contribuer énormément à notre vie sociale. J'espère donc que lorsque le gouvernement reprendra cette initiative, ou s'il décide d'appuyer mon bill, le pouvoir de désigner l'aspect qui est célébré sera incorporé à la législation.

Je voudrais souligner en terminant que l'objet de ce bill implique qu'il ne devrait pas être l'occasion de querelles partisans. Je suis convaincu qu'il existe un véritable consensus national quant au besoin d'un tel congé. Le seul point de désaccord entre la plupart des Canadiens concerne la date à laquelle ce congé devrait être fixé. C'est une position heureuse pour un parlement, que de pouvoir prendre une initiative qui jouit d'une acceptation si généralisée, et je presse la Chambre d'adopter une telle mesure sans tarder.

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, je suis fier et honoré de suivre un compatriote insulaire, le député qui vient de parler, qui est un parlementaire très distingué et qui fut déjà mon adversaire électoral.

M. MacGuigan: J'aimerais mieux oublier cela.